

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2014

---

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL11

présenté par  
M. Raimbourg, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

I. - Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« ou la situation matérielle, familiale et sociale ».

II. - En conséquence, compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ou sa situation matérielle, familiale et sociale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.